Nom, adresse

…………..

Monsieur Nicolas LACROIX,

Président du Conseil Départemental de la Haute-Marne

Hôtel du Département CS 62127

1 rue du Commandant Hugueny

52905 CHAUMONT Cedex

…….., le …….. 2024

Monsieur le Président,

Je me permets de vous solliciter à propos des arbres qui bordent les routes de votre département.

J’ai eu connaissance de votre décision de détruire 3500 arbres en Haute-Marne (JHM Quotidien du 10 février 2024, en annexe).

Ceci rappelle, hélas, les dispositions prises en 2015 par le Ministre de l’Intérieur Monsieur Bernard CAZENEUVE dans la présentation du Plan d’action pour la sécurité routière (1) où les arbres étaient clairement visés. L’association Oïkos Kaï Bios avait alors initié une campagne nationale pour sauver les allées d’arbres (2).

Or, si en 2015 la Prévention Routière accusait beaucoup les allées, aujourd’hui, elle ne s'oppose plus à l'existence des arbres en bordure de route : «*La question de l’abattage systématique des arbres en bordure de route n’est plus d’actualité.Un temps accusés d’être dangereux pour les automobilistes, les arbres de bord de route retrouvent leurs qualités, leurs avantages, leurs fonctions. Parmi celles-ci, rendre le tracé de la* ***route plus « lisible »****, donner des* ***repères de distance****, créer* ***« un effet de paroi » qui incite à ralentir****…*» (3) <https://www.preventionroutiere.asso.fr/larbre-et-la-route-coexister-sans-heurt>

Ceci est d’ailleurs confirmé par l’Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière pour qui les premières causes d’accidentalité sont d’ordre comportemental.

Selon le code de l’environnement, les alignements d’arbres qui bordent les voies de circulation sont protégés et leur abattage, interdit, sauf si l’état sanitaire ou mécanique des arbres présente un danger pour la sécurité. Dans l’article du Quotidien en annexe, 3500 arbres auraient été répertoriés défaillants et dangereux. C’est énorme ! Par expérience, les études qui décident du sort des arbres sont parfois partiales ; ce fut le cas pour « les tilleuls de Villiers sous Chalamont (25) en 2009 (4) <https://sauvonslestilleuls.com/> .

Je souhaiterais que le Département fasse un inventaire précis de l’état phytosanitaire des arbres qui devraient être abattus.

Je me permets de rappeler l’intérêt paysager et patrimonial des arbres et je m’associe aux Hauts Marnais qui se révoltent contre votre projet. Je ne comprends pas que l’on s’en prenne à ces êtres vivants si fondamentaux pour l’environnement et pour la santé tant physique que psychique des citoyens.

Quant aux mesures de compensation, lorsque la nature est détruite, il est trop tard. Dans ce sens, vous n’ignorez sans doute pas que les insectes disparaissent ; or, les vieux arbres en sont parfois riches. Ils sont ainsi fort utiles aux oiseaux, tant pour leur nourriture que pour y installer leurs nids.

Par ailleurs, l’ombre précieuse des allées d’arbres est une alternative écologique à la climatisation des véhicules par temps de canicule.

En outre, selon l’article de presse, vous avancez que les arbres ont été plantés autrefois « *pour délimiter les routes quand il n’y avait pas de bitume, ils faisaient de l’ombre aux charrettes* ». Je me permets de vous rappeler que les arbres le long des voies ont été plantés d’abord par les Romains, aussi pour délimiter les voies et sans doute aussi pour leur ombre et leur beauté.

Enfin, j’ignorais que les arbres pouvaient être des tueurs en série (cf, Nicolas Lacroix, le 8 février « les arbres qui tuent…. », en annexe).

Je vous remercie de l’intérêt que vous avez porté à ce courrier.

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Signature

1. <http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministre/Bernard-Cazeneuve/Interventions-du-ministre/26.01.2015-Discours-de-M.-Bernard-Cazeneuve-presentation-du-plan-d-action-pour-la-securite-routiere>
2. Détails en page Nos Amis les Arbres du site Internet <https://www.oikoskaibios.com/>
3. <https://www.preventionroutiere.asso.fr/larbre-et-la-route-coexister-sans-heurt>
4. <https://sauvonslestilleuls.com>

,



